



Compte rendu

Réunion de consultation Prime Adapt'

6/12/2022



Rapporteur: Mickaël BRIQUET (Membre CA de l'AFEG)

Rappel du contexte:

En mai 2021, la filière Silver économie remettait à Jacqueline GOURAULT, Emmanuelle WARGON et Brigitte BOURGUIGNON, respectivement Ministres en charge des territoires, du logement et de l'autonomie, un rapport intitulé « Nous vieillirons ensemble, 80 propositions pour un nouveau pacte entre générations ». Issu d'un travail collectif de l'ensemble de l'écosystème, ce document présentait un ensemble de mesures permettant d'adapter la société au vieillissement.

Parmi ces propositions figurait « MaPrimeAdapt' », véritable déclinaison de « MaPrimeRenov » afin d'adapter les logements au vieillissement. Cette mesure a été reprise dans le programme du Président de la République et figure dans la feuille de route du Gouvernement.

Le Ministère chargé du logement, notamment à travers la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH), le Ministère chargé des solidarités, à travers notamment la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), et la filière au sein d'un groupe de travail dédié, travaillent à la définition de ce dispositif (produits et services éligibles, implication et rôle des acteurs...). Les travaux de la filière ont d'ailleurs été synthétisés lors d'un colloque rassemblant l'ensemble des parties prenantes, en présence de M. Olivier KLEIN, Ministre chargé de la ville et du logement, le 11 octobre dernier.

Afin de poursuivre ce travail de préfiguration du dispositif, un cycle de consultations, coordonné par la DGALN, la DGCS et la filière va être lancé afin de poursuivre cette dynamique et d'associer l'ensemble des parties prenantes à la définition de ce dispositif et à sa mise en place dans les territoires.

Présents (non exhaustif) : Fédérations et structures d'aide à domicile, Télé-assistants, Syndicats et Fédérations du Bâtiment, AFEG, ANFE, France Silver Eco, Saint GOBIN, Collectif Je t'Aide, Gérontopôles, Fédération Ascenseurs, DGGCS, UNIOPSS, Associations d'usagers, UNCASS, Union des Architectes, Mutualité Française, FNAAFP,...

Animateurs : Luc BROUSSY, Laurent BRESSON (Sous-directeur des politiques de l'habitat chez Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires), Manon HURE (Directrice du projet au ministère), Mathieu ALAPETITE (Dir cab de M. BROUSSY)

Préambule:

Mise en œuvre de ma prime adapt au 1^{er} janvier 2024. Le sujet de l'adaptation du logement est un enjeu majeur pour la filière de la Silver Economie et pour le gouvernement.

A ce jour le bloc médoc-social n'est pas forcément amarré dans le projet.

Énormément des questions se posent encore sur les modalités d'intervention.

Nous sommes encore au début du processus. C'est le ministère du Logement qui pilote le projet et qui fait et fera les arbitrages.

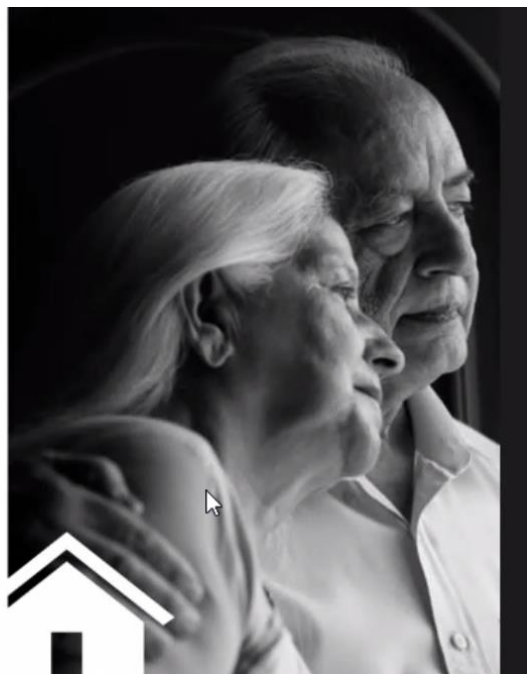
30/03/22 Prime Adapt actée en conseil des Ministres. Depuis, les 2 ministères Logement et Santé sont sollicités et travaillent en commun. Manon HURE est la directrice du projet.

Ma prime adapt' s'intéresse à l'adaptation du parc privé : propriétaires et locataires du parc privé. Pas une réponse pour les locataires du parc social.

L'enveloppe financière sera plus importante qu'aujourd'hui, mais encore non connue à ce jour.

MA PRIME ADAPT'

Lancement de la concertation



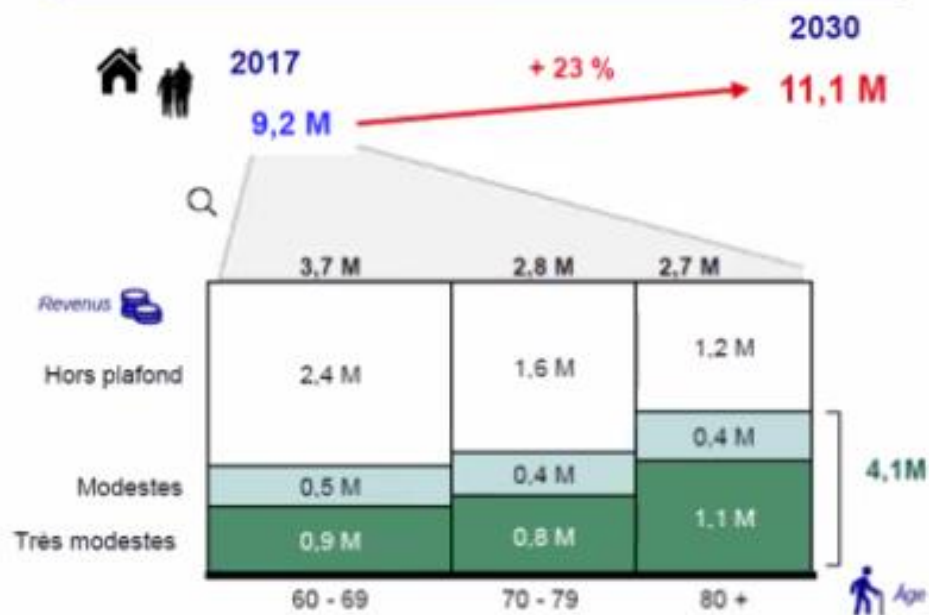
ORDRE DU JOUR

- 1) Contexte et constats
- 2) Ambitions et état d'avancement
- 3) Principaux contours de l'aide
- 4) Parcours usagers
- 5) Concertation : calendrier et cadrage



Les constats : un vieillissement accéléré de la population à horizon 2030 et un nombre réduit de logements adaptés à la perte d'autonomie

Nombre de ménages avec une personne de plus de 60 ans par catégorie de revenus - 2017

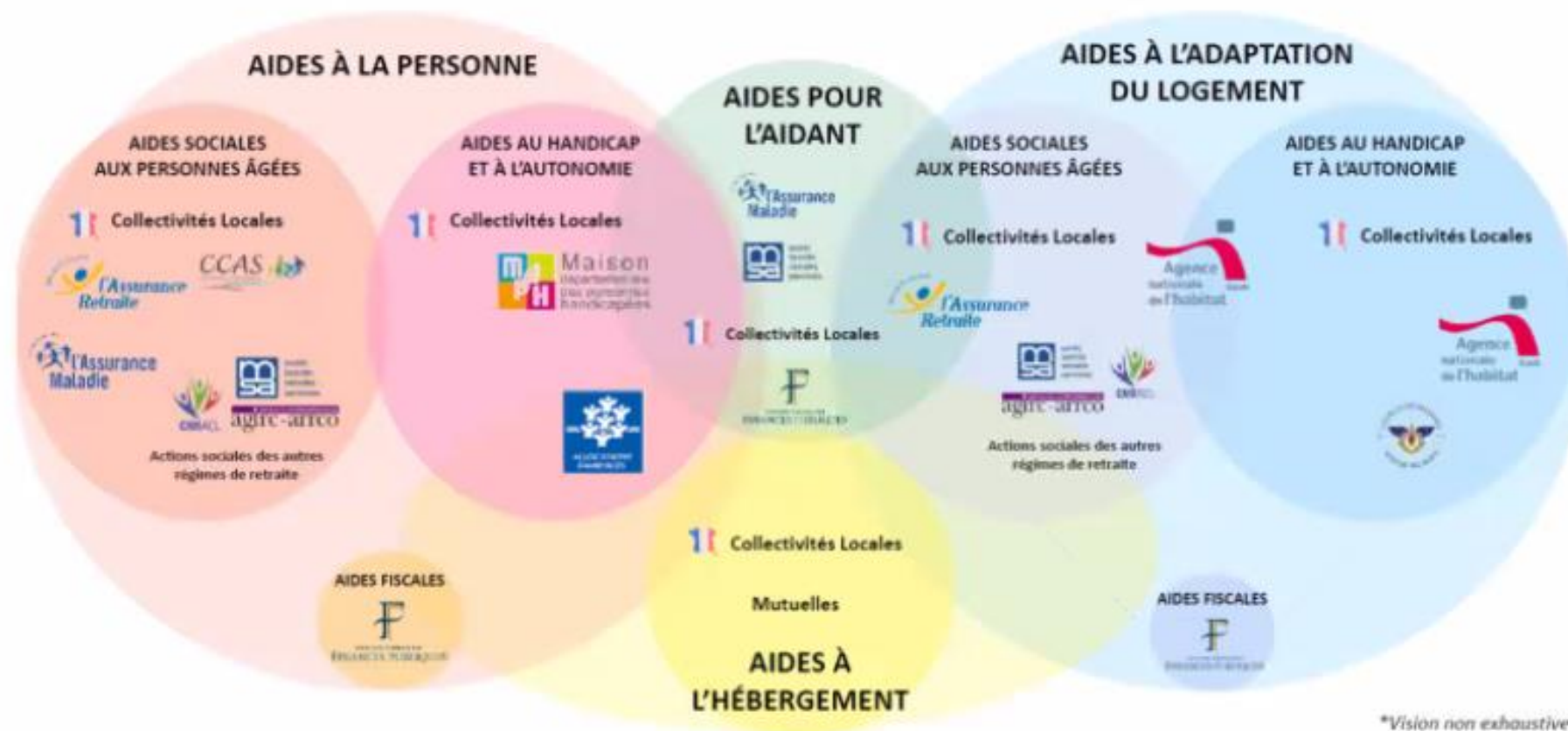


Sources : DREES – Modèle LIVIA | INSEE – extrait CEREMA 2017

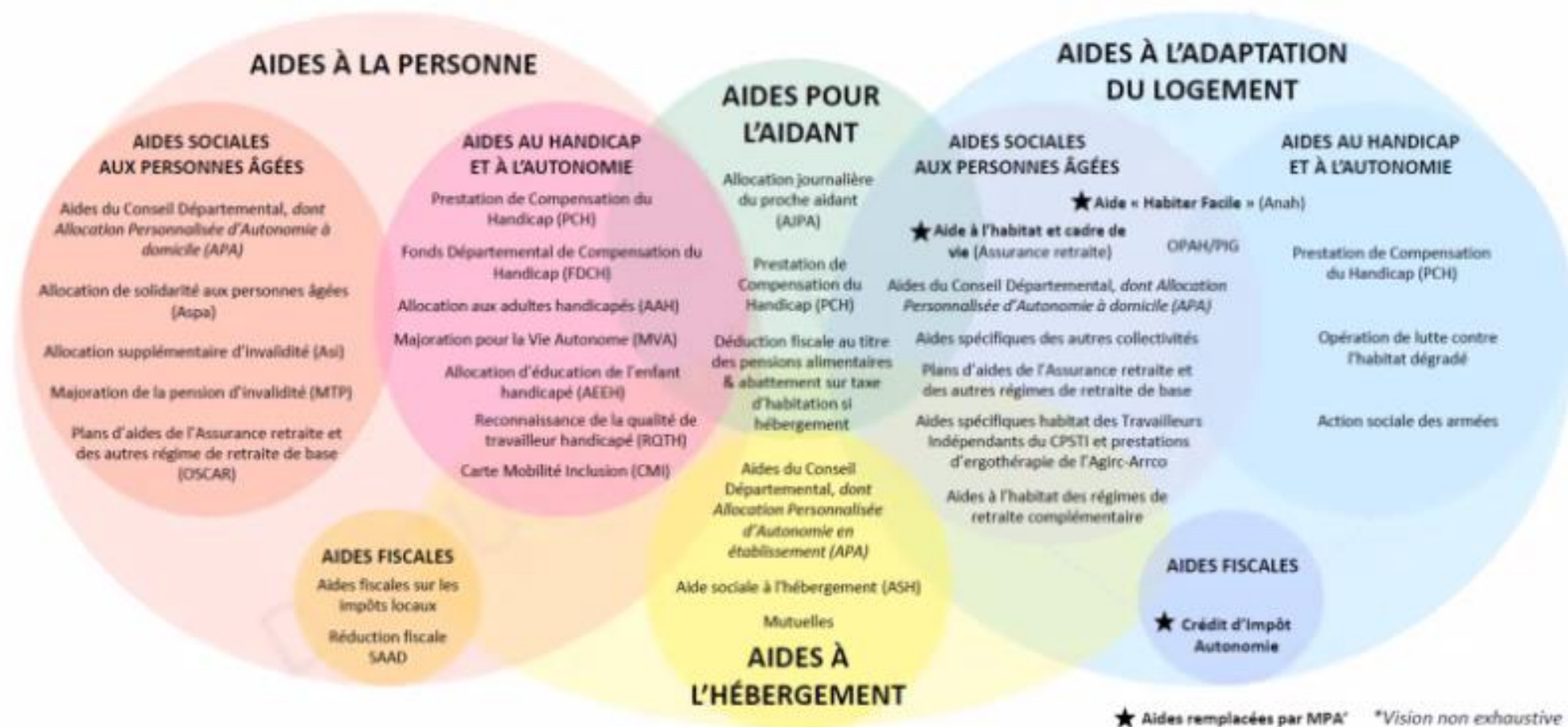
Constats et chiffres clés

- Les personnes de plus de 60 ans représenteront 35% de la population européenne en 2050
- Sur la période 2020-2030 :
 - + 900 000 65-74 ans
 - + 2 000 000 75-84 ans
- 10 000 décès par an
- 130 000 hospitalisations (coût estimé à 2 Mds€/an)
- 85% des Français souhaitent vieillir chez eux
- 6% des logements adaptés au vieillissement

Les constats : une intervention des acteurs nationaux et locaux en faveur de l'autonomie à rationaliser



Les constats : le système actuel d'aides à l'adaptation du logement des personnes âgées est composé d'un ensemble complexe de dispositifs nationaux et territoriaux



Commentaire: Simplifier les 3 aides avec étoile (ANAH, CNAV et Aide fiscale)

Les constats : les aides nationales sont aujourd'hui hétérogènes, peu lisibles pour les bénéficiaires et ne permettent pas de couvrir les besoins

ANAH	CNAV	CI Art. 200 quater A	ex PIV AL
<ul style="list-style-type: none"> 60 ans ; tous GIR Très modestes : < 20 593€ ; modestes : < 25 068€ Logement : rés. principale, logement + 15 ans, proprio, occupants ou bailleurs, loc. avec accord bailleur. 	<ul style="list-style-type: none"> Age : pas d'âge ; GIR 5-6 Grille selon revenus Logement : rés. principale, propriétaire ou loc. 	<ul style="list-style-type: none"> « Personnes âgées » ; GIR 1-4 Rev : seuils variables 	<ul style="list-style-type: none"> 70 + : tout GIR ; 60 + : GIR 1 à 4 Revenus : seuils Anah Logement : rés. principale, propriétaire ou loc. occupant ou hébergé par un descendant
<p>87 M€ [*estimé]</p> <p>26,8 k dossiers réalisés (fin 2021) -cible : 20K</p> <p>3,2k€ de montant moy. d'aides versé (couverture 35%-50% - plafond 10k€)</p>	<p>59 M€ [*estimé]</p> <p>24,8 k dossiers réalisés (fin 2021) -cible : 17K</p> <p>2,4k€ de montant moy. d'aides versé (couverture 37%-65% - plafond 3,5k€)</p>	<p>18 M€ [*estimé]</p> <p>22 k foyers (y.c. handicap) [2019]</p> <p>Plafond travaux 5k€</p>	<p>265 M€</p> <p>53 k dossiers réalisés [déc. 2021]</p>

! Un dossier ne correspond pas à un logement adapté (recoupement d'aides sur un même logement ANAH – CNAV + potentiellement crédit d'impôts). Au regard des co-financements actuellement possibles (~30% des dossiers ANAH/CNAV), le nombre de dossiers financés est supérieur au nombre de logements ayant fait l'objet d'une adaptation.

Coût estimé 2021 ~164 M€ (hors PIV AL et MOM)

Aides MOM travaux d'amélioration de l'habitat ~4M€

Nombre de dossiers au 01-01-22 : pour l'ANAH et la CNAV, montant total estimé sur la base du nombre de dossiers multiplié par le montant moyen des subventions versées par chaque opérateur (années de ref. 2017-2019 pour la CNAV et 2019 – T12021 pour l'ANAH) ; AL : nombre de dossiers réalisé au 01-12-21 ; CI : nombre de foyers et coût 2019

Aujourd'hui environ 170M€ dépensés en subvention pour l'adaptation du logement

Les constats : une prise en compte de l'ensemble du logement est nécessaire ; des travaux au coût élevé alors que la majorité des bénéficiaires sont en dessous du seuil de pauvreté

Aménagement intérieur:

Eclairage adapté
Pose de carrelage ou revêtement antidérapant
Installation d'un monte escalier
Domotique et installation ou adaptation des systèmes de commande

Chambre :
Lit adapté
Barres d'appui
Accessibilité des prises
Mobilier adapté

Accès au logement :

Garde-corps
Main courante
Barres d'appui
Plateforme élévatrice
Monte escalier extérieur
Rampe d'accès
Élargissement de la porte d'entrée

Principaux travaux

sanitaires :

Douche adaptée
Toilettes rehaussées ou suspendues ou japonaises
Barres d'appui
Lavabo adapté
Faïence murale
Robinetterie
Siège de douche



Principaux travaux cuisine :
Robinetterie
Plan de travail - Evier adapté

- Les travaux d'adaptation les plus fréquents concernent les sanitaires (douche, toilettes rehaussées, barres d'appui) alors que les chutes peuvent survenir dans tout espace du logement et de son environnement

- Le travaux d'ALV coûtent en moyenne 8 000€

Coûts indicatifs :

- Evier à hauteur réglable électrique : 1 600€ à 3 500€
- Monte-escalier : 6 000€ à 12 000 €
- Douche adaptée : 4 000€ à 6 000€
- Chemin lumineux : 5€ à 50 €/m
- Centrale domotique : 130€ à 550 €

« Quand c'est trop cher, on revoit les priorités. Si le reste à charge est trop élevé, on ne fait pas le réhaussement des toilettes »

*Ne pas se concentrer que sur la salle de bain. Avoir une vision globale et holistique,
Coût moyen de 8000€ par bénéficiaire pour des travaux d'adaptation.*

ORDRE DU JOUR

- 1) Contexte et constats
- 2) Ambitions et état d'avancement
- 3) Principaux contours de l'aide
- 4) Parcours usagers
- 5) Concertation : calendrier et cadrage



Vers la mise en place de Ma Prime Adapt'

Ambitions

1) Simplification

- Une aide unique à l'adaptation des logements au vieillissement
- Distribuée par un opérateur unique
- Basée sur des critères et des conditions simplifiées
- Et sur un parcours usagers plus simple, plus rapide et plus lisible

2) Massification

- Un volume de logements adaptés accéléré sur le quinquennat
- Un dispositif plus attractif
- Un écosystème d'acteurs mobilisés et alignés

Etat d'avancement

- **Mai 2021** : rapport interministériel « Nous vieillirons ensemble »
- **Janvier 2022** : conclusion des 2 phases de diagnostic, courrier de propositions au PM signé par les ministres chargés du logement, de l'autonomie et du handicap
- **30 mars 2022** : le Gouvernement acte la mise en place de l'aide unique Ma Prime Adapt'
- **Octobre 2022** :
 - Colloque Ma Prime Adapt' du 11 octobre et intervention du Ministre Olivier Klein
 - Ma Prime Adapt' inscrite dans les Politiques Prioritaires du Gouvernement
 - Lancement du CNR « bien vieillir dans la cité »
- **Décembre 2022** : Lancement de la concertation avec les parties prenantes (collectivités, filières du bâtiment, filières médico-sociales, usagers)

Prochaines étapes

- **Décembre 2022 – Février 2023** : poursuite de la concertation avec les parties-prenantes
 - **S1 2023** : définition de la trajectoire financière (PLF 2024), élaboration du corpus juridique, mise en place des outils de gestion par l'ANAH (SI, plateforme, processus métiers)
 - **Septembre 2023** : ouverture de la plateforme d'information et communication en amont du lancement de l'aide
 - **S2 2023** : tests de outils avec des groupes d'usagers et ajustements
- 
- **1^{er} janvier 2024** : lancement de la distribution de l'aide Ma Prime Adapt'

Ambition de massification. Il faut donc impliquer tous les acteurs.

L'ANAH est l'opérateur que sera chargé de la distribution de l'aide et va gérer la plateforme d'information.

ORDRE DU JOUR

- 1) Contexte et constats
- 2) Ambitions et état d'avancement
- 3) Principaux contours de l'aide
- 4) Parcours usagers
- 5) Concertation : calendrier et cadrage



Pour simplifier les aides d'adaptation des logements au vieillissement et s'inscrire dans le virage domiciliaire, le dispositif cible d'aide unique nationale Ma Prime Adapt' doit répondre à 9 objectifs politiques



Ma Prime Adapt' : principaux paramètres de l'aide

Des critères d'éligibilité simples



70+ ans hors situations spécifiques en cours d'instruction



Revenus modestes (<25k€) et très modestes (<20k€)



Sans condition de GIR



Personnes handicapées sans conditions d'âge

Personnes de 60 à 69 ans en perte d'autonomie précoce

Une aide permettant l'adaptation holistique du logement



Un **taux de subventionnement élevé** qui permet de réaliser les travaux nécessaires :

- **70%** pour les **PA très modestes**
- **50%** pour les **PA modestes**
- Plafond de subvention : **15 000€**

La possibilité pour les territoires de **compléter le financement** pour limiter le **reste à charge** des ménages

Des travaux d'adaptation :

- ✓ **Cohérents** avec le diagnostic logement
- ✓ **Flexibles** pour une réponse personnalisée
- ✓ **Élargis** vs. périmètre actuel
- ✓ **Complémentaires** des aides existantes



Sanitaires



Sécurité et accessibilité



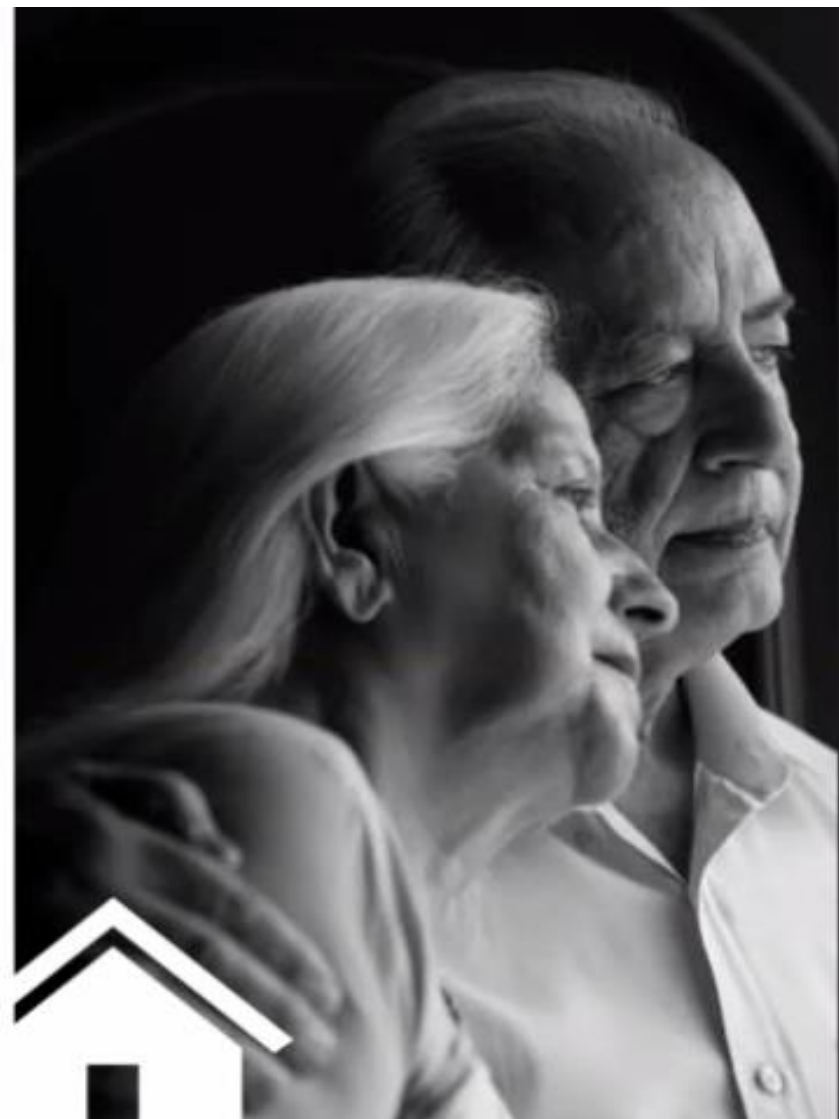
Technologiques

Aides financières plus importantes qu'aujourd'hui. Les critères d'éligibilité sont maintenant clairs

Reste à charge moyen de 2400€ sur un projet de 8000€. Nécessité de solliciter les autres financeurs (départements, Caisses de Retraite complémentaires, Mutuelles, etc...)

ORDRE DU JOUR

- 1) Contexte et constats
- 2) Ambitions et état d'avancement
- 3) Principaux contours de l'aide
- 4) Parcours usagers
- 5) Concertation : calendrier et cadrage



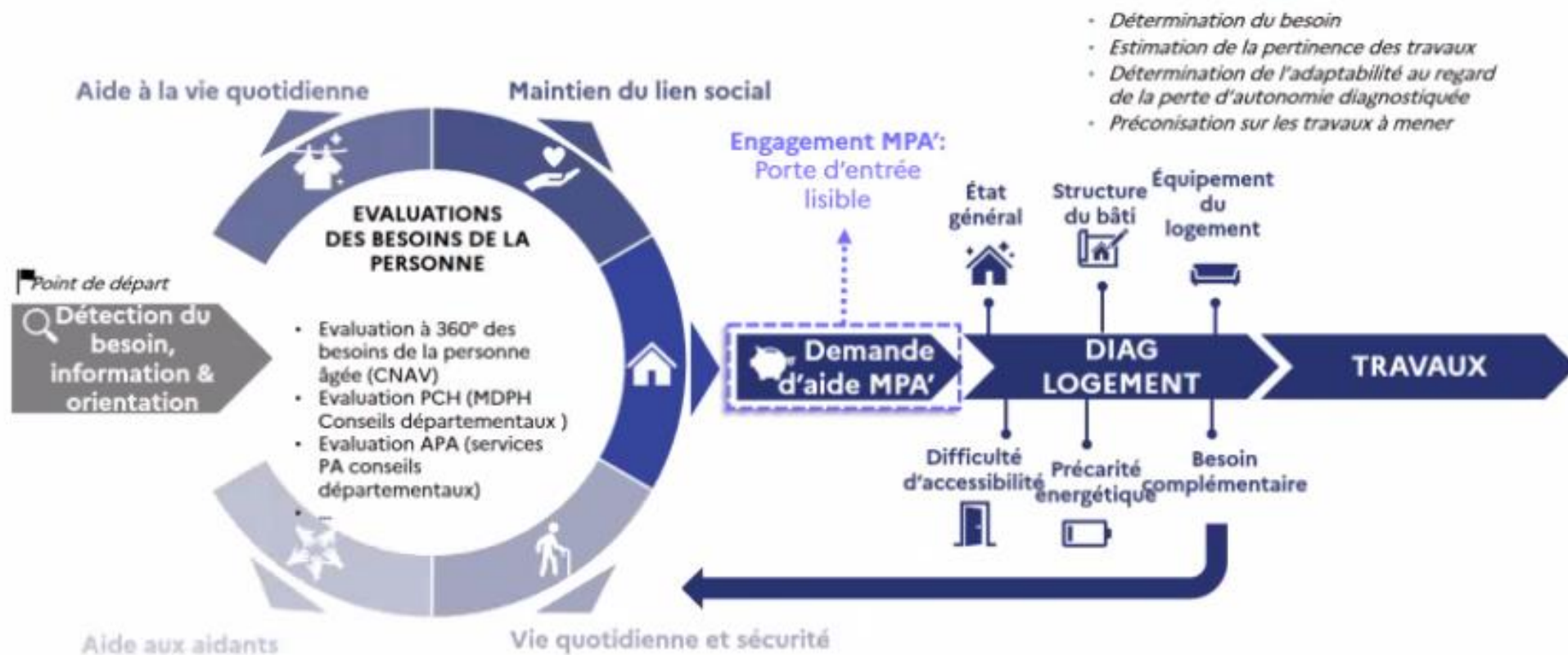
Ma Prime Adapt' : un nouveau parcours unique, simplifié, omnicanal pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes



Pour « accélérer et simplifier le parcours des ménages », ce dernier doit être :

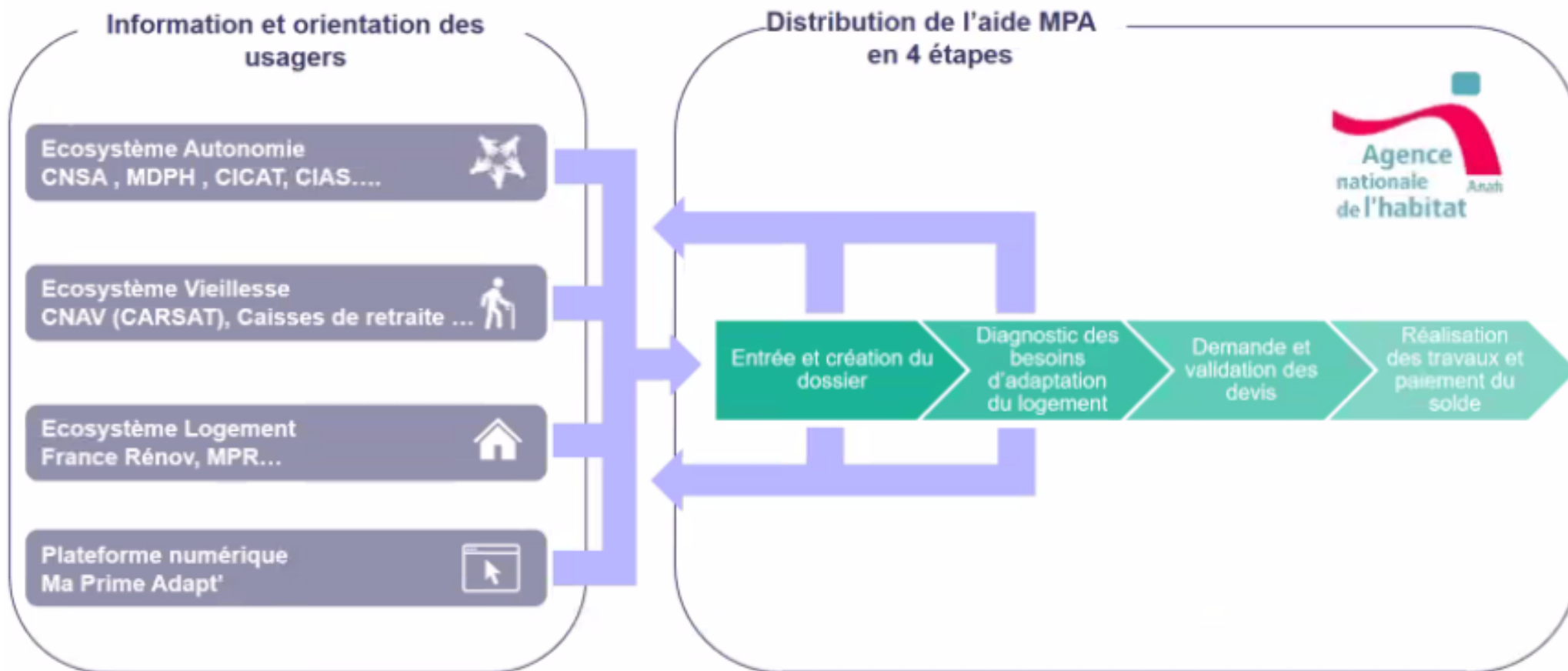
- | | |
|---|---|
| 1 Unique et centré usager | <ul style="list-style-type: none">• Un même parcours pour tous les demandeurs, avec prise en compte des spécificités |
| 2 Efficace et optimisé | <ul style="list-style-type: none">• Durée du parcours divisée à minima par 3 |
| 3 Facilement accessible et omnicanal | <ul style="list-style-type: none">• Accessible grâce à plusieurs points d'entrée dans la procédure (information à travers les écosystèmes existants de soutien à l'autonomie et d'habitat, les relais d'information locaux...)• La plateforme numérique unique, point de référence des aidants, des PA et des acteurs territoriaux pour améliorer l'accès à l'information et faciliter les démarches |
| 4 Intégré et cohérent | <ul style="list-style-type: none">• Articulé avec les écosystèmes / dispositifs existants (soutien à l'autonomie, habitat..) qu'ils soient nationaux ou territoriaux : en amont et tout au long du parcours MPA', une orientation vers le dispositif adapté (dispositif de soutien à l'autonomie, MPA', MPR'...) |
| 5 Préventif | <ul style="list-style-type: none">• Une dynamique de sensibilisation et de prévention auprès de toutes les personnes âgées sans condition de revenus via le portail national d'information pour les personnes âgées ou la diffusion d'un questionnaire de sensibilisation |
| 6 Qualitatif et adapté | <ul style="list-style-type: none">• Un accompagnement par un AMO qualifié tout au long du dispositif pour les ménages éligibles• Une incitation à l'évaluation complète des besoins de la personne systématiquement proposée• Un diagnostic systématique des besoins d'adaptation du logement pour les ménages éligibles |

Ce parcours s'articule avec les aides et les écosystèmes existants ...



- Détermination du besoin
- Estimation de la pertinence des travaux
- Détermination de l'adaptabilité au regard de la perte d'autonomie diagnostiquée
- Préconisation sur les travaux à mener

Ce parcours s'articule avec les aides et les écosystèmes existants ...



Les grands principes du parcours Ma Prime Adapt'



Un parcours clarifié pour l'utilisateur



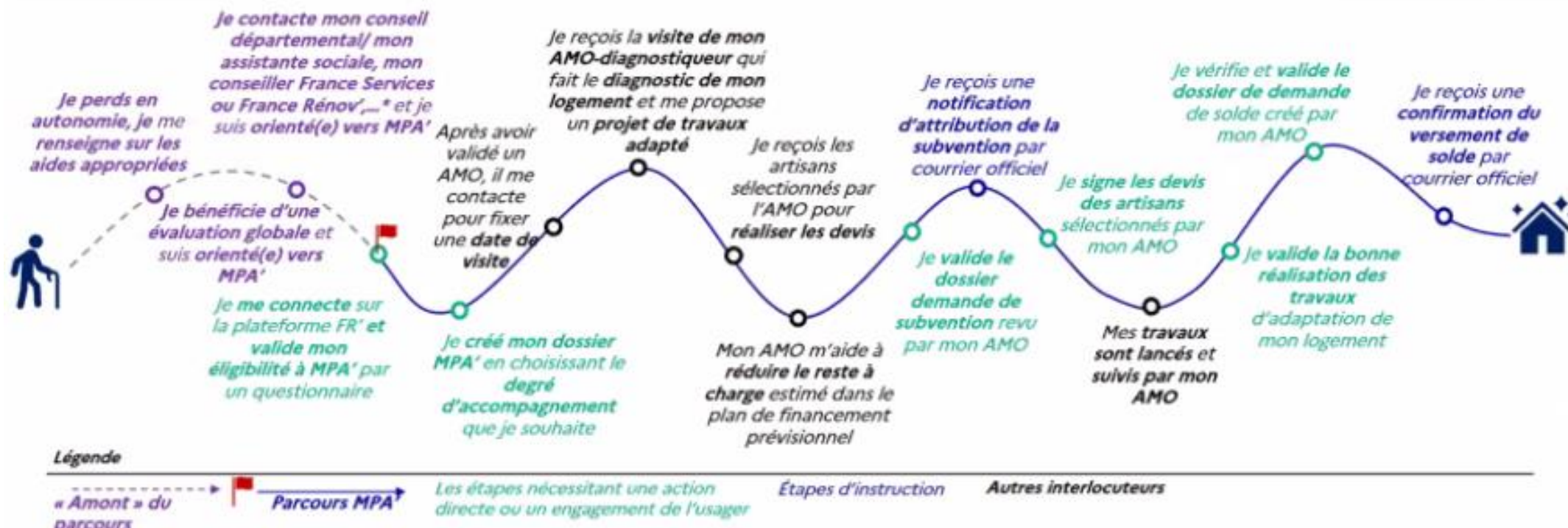
Un accompagnement de l'utilisateur tout au long du parcours



Un diagnostic du logement pour tous

Exemple de parcours usager MPA'

Dans cet exemple, plusieurs hypothèses ont été posées : l'utilisateur choisit l'accompagnement complet, il n'est pas accompagné par une personne de confiance ni par un mandataire, il ne fait pas de demande d'avance ni d'acompte et toutes les phases d'instruction se passent sans allers-retours.



Le respect de l'échéance d'un lancement du dispositif MPA au 1^{er} janvier 2024 est conditionné par plusieurs chantiers structurants et deux temps forts de consultation de l'écosystème

- Illustratif non exhaustif -



Le parcours amont (notamment l'évaluation des besoins) n'est toujours pas écrit. Travail en lien avec le Ministère des Solidarités à venir.

Prise en charge de la prestation d'AMO et le diag pour établir le plan de travaux (volet bâti et des fragilités de la personne (à date, l'ergothérapeute n'est pas clairement identifié). Sensibilisation sur une évaluation globale non financée dans le cadre de ma prime adapt'.

Le Calendrier des prochains RDV

Les acteurs à concerter

Collectivités



Têtes de réseaux

Actions sociales :

- UNDASS
- ANDASS

Filière BTP



Information

AMO

Diagnostiqueurs

BTP :

- Fournisseurs, équipements
- Artisans

Filière médico- sociale



Hospitalisation / Infirmiers

Services d'aide à la personne

Aides à domicile

Ergothérapeutes

Autres

- Mutuelles
- Caisses de retraites

Concertation- thèmes et calendrier

Les sujets à aborder



Les Collectivités

15/12/22 - 14h30
19/01/23 - 10h

- Information générale sur le dispositif MPA
- Rôles d'information, d'orientation et de détection des usagers
- Rôle dans l'articulation des réseaux, des aides et des financements au niveau local (logement et action sociale)
- Articulation entre Ma Prime Adapt' et les financements au niveau local, réduction du reste à charge



FSE bâtiment

13/12/22 - 14h30
17/01/23 - 14h30

- Information générale sur le dispositif MPA
- Catalogue de travaux
- Rôle des intervenants (accompagnement, diagnostiqueur)
- Compétences et formation des artisans
- Référencement des artisans et labels qualité
- Contrôles et lutte contre les fraudes

Chantier n°2 – Concertation- thèmes et calendrier

FSE médico-sociale 08/12/22 – 10h 10/01/23 – 14h30	FSE usagers / aidants 08/12/22 – 10h 12/01/23 – 10h	FSE mutuelles / assurances 12/01/23 14h30
<ul style="list-style-type: none">➤ Informations générales MPA➤ Rôle d'information, orientation, détection des usager➤ Accompagnement, intervention des ergothérapeutes➤ Définition des intervenants (accompagnateurs, diagnostiqueurs)➤ Articulation des parcours aides au logements / aides à la personne / écosystèmes locaux	<ul style="list-style-type: none">➤ Informations générales MPA➤ Rôle d'information, orientation, détection des usagers➤ Accompagnement des usagers, intervention des ergothérapeutes➤ Catalogue de travaux➤ Tests parcours usagers, plateforme, SI	<ul style="list-style-type: none">➤ Financements existants, reste à charge des usagers➤ Financements pour les non éligibles MPA➤ Rôle de détection➤ Financements innovation, recherches, etc.